

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ROCK EN SEINE 2026 *(version au 26/03/2026)*

Le festival Rock en Seine (ci-après le « Festival ») est heureux de vous accueillir depuis plus de 20 ans au Domaine national de Saint-Cloud (ci-après le « Site »). En tant qu'organisateur, il est important de rappeler à tous les participants que le présent règlement intérieur (ci-après le « Règlement »), tout comme les lois françaises s'appliquent sur le Site du Festival. Les festivaliers s'engagent donc à respecter les règles de bonne conduite fixées par l'Organisateur et présentées dans le Règlement. Les règles du savoir-vivre et du vivre ensemble sont fondamentales pour que chacun passe un agréable Festival.

1. CONDITIONS D'ACCÈS AU FESTIVAL

L'accès au Site du Festival est conditionné au contrôle des billets, contrôle de sécurité et au port du bracelet remis à l'entrée du Site. Lors des contrôles, une pièce d'identité en cours de validité peut être demandée. Une fouille, à laquelle chaque festivalier devra se soumettre, pourra être effectuée au point de contrôle d'entrée pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le Site du Festival. En cas de non-respect des règles, le billet pourra être considéré comme non valable.

- VOS BILLETS

L'achat de billets en dehors des points de ventes officiels et agréés expose à des risques de contrefaçon et au refus d'accès au Site.

Les e-billets achetés sur le site du festival via AXS ou sur le site internet AXS peuvent être présentés sur l'application AXS ou l'application Rock en Seine.

Les e-billets achetés sur le site internet du Festival via Weezevent peuvent être présentés sur l'application Rock en Seine, téléchargés sur votre téléphone au format PDF depuis votre compte client Weezevent ou imprimés en format A4.

Les billets physiques et/ou édités dans les magasins FNAC, doivent être présentés sous leur format physique original. Attention : aucune photo, capture d'écran ou photocopie de billet ne sera acceptée à l'entrée du Festival. En cas de litige, l'original de votre billet et votre pièce d'identité vous seront demandés. Aucun duplicata ne sera délivré.

Le billet est soumis aux conditions de vente du distributeur, aux conditions spécifiques de l'Organisateur et aux conditions suivantes : les billets mal imprimés, illisibles ou endommagés seront considérés comme non-valables. Le billet est non échangeable, non remboursable. Le billet est uniquement valable pour l'événement, à la date et aux conditions y figurant. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement. En cas de litige, l'original de votre billet et votre pièce d'identité vous seront demandés. Le billet est unique, une fois scanné, aucun autre exemplaire ne sera accepté au contrôle. Les forfaits sont indivisibles et non-cessibles.

L'Organisateur n'étant pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet, dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine, seule la 1^{ère} personne

présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au Site du Festival. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet. Dans cette hypothèse, tout autre détenteur du même billet imprimable se voyant refuser l'accès n'aura droit à aucun remboursement du prix du billet.

L'accès au Festival ne sera plus possible 15 minutes après le début du dernier concert de la Grande Scène.

- BRACELETS

De la pose de votre bracelet par nos équipes à la fin de sa validité, ne retirez pas votre bracelet. Un bracelet non fixé autour du poignet, coupé, noué artisanalement (i.e. sans bague de protection) ne sera pas valable et sera automatiquement traité comme un litige. Attention : pour les pass 2, 3, 4 jours, votre bracelet est incessible et ne pourra en aucun cas être remplacé en cas de perte !

- PAIEMENT - CASHLESS

Le Festival fonctionne avec un système de paiement dématérialisé (cashless). Il est recommandé de créer un compte cashless pour le charger, gérer son solde, bloquer son support en cas de perte, et se faire rembourser. Les demandes de remboursement sont possibles pendant la période indiquée sur le site internet du Festival dès l'ouverture du cashless. Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de cette période.

- REFUS ACCÈS

Toute personne refusant de se soumettre aux contrôles de sécurité et/ou dont le comportement est jugé dangereux (notamment festivalier alcoolisé et/ou sous l'emprise de stupéfiant), irrespectueux, agressif/violent, non conforme à la charte de la bienveillance (disponible sur le site du Festival https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/04/0404_charteBienveillance_A4_FR.pdf) ou contraire au respect de l'ordre public pourra se voir refuser l'entrée ou être expulsée du Site du Festival.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de refus d'accès ou d'expulsion du Site du Festival lié au non-respect des présentes dispositions.

- MINEUR

L'accès au Site du Festival est interdit aux mineurs de moins de 3 ans et est fortement déconseillé aux enfants de moins de 6 ans même accompagnés (notamment en raison du volume sonore élevé des concerts et de la foule des festivaliers...).

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure et munis de l'autorisation parentale, disponible sur le site du Festival, dûment complétée et signée accompagnée d'un justificatif d'identité du représentant légal :

https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/09/RES26_Autorisation-Mineur_FR.pdf.

Les mineurs ayant de plus de 16 ans doivent être munis d'une autorisation parentale dûment complétée et signée accompagnée d'un justificatif d'identité du représentant légal, disponible sur le site du Festival :

https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/09/RES26_Autorisation-Mineur_FR.pdf.

- ACCESSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP/PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le Festival met en place des dispositifs d'accueil spécifiques aux personnes en situation de handicap/personnes à mobilité réduite (ci-après ensemble les « PSH ») : parking PMR (sur inscription et dans la limite des places disponibles), sanitaires adaptés, plateformes surélevées...

Ces plateformes sont dédiées aux PSH et leurs accès sont uniquement autorisés sur présentation d'un bracelet "accessibilité" délivré à l'accueil accessibilité situé dans le Festival. Pour garantir l'accès à ces plateformes et le meilleur confort à l'ensemble des PSH, les accompagnants ne sont pas autorisés sur les plateformes lors des deux derniers concerts de la soirée (sauf sur présentation de la carte CMI avec mention "besoin d'un accompagnement). En dehors des deux derniers concerts, il pourra être demandé aux accompagnants de descendre de la plateforme afin de garantir en priorité l'accès à des personnes en situation de handicap.

Les personnes qui ne sont pas en situation de handicap permanent (femmes enceintes, incapacité temporaire tel qu'une immobilisation ou blessure) ne pourront bénéficier de l'accès aux plateformes.

L'ensemble des dispositifs mis en place pour les PSH est détaillé dans le livret accessibilité disponible sur le site du Festival : https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/07/RES2025_livretAccessibilite_A4Digital_draft2.pdf.

Toute demande spécifique doit être adressée à accessibilite@rockenseine.com.

- DROIT À L'IMAGE

L'Organisateur est susceptible de réaliser et/ou d'autoriser la réalisation de prises de vues et de vidéos pendant le Festival. En accédant au Site du Festival, chaque festivalier consent expressément à l'Organisateur (ainsi qu'au groupe auquel il appartient) et/ou à ses partenaires (tels que prestataires audiovisuels, photographes professionnels, diffuseurs audiovisuels, plateformes numériques... cette liste n'étant pas limitative) le droit de fixer son image, et le cas échéant sa voix, par le biais de la photographie ou de la vidéo et le droit de les reproduire et de les diffuser sur tous supports analogiques ou numériques, en tous formats, en utilisant tous rapports de cadrage, en y ajoutant tout autres éléments sonores, visuels ou audiovisuels et éléments de doublage, titres, sous-titres et audiodescription en toutes langues, pour les besoins :

- (i) de présentation et de promotion du Festival, notamment sur le réseau internet (y compris sur les réseaux sociaux), et/ou
- (ii) de la diffusion de tout ou partie du Festival par voies hertziennes terrestres, par câble, par satellite, par télévision numérique terrestre, par internet (notamment par « web TV »), par téléphonie mobile ou par tout autre réseau de communication, en « streaming » ou en téléchargement (définitif ou temporaire), et ce à titre gratuit (notamment par télévision de rattrapage ou « catch-up TV » et en prévisionnage ou « preview ») ou contre paiement d'un abonnement forfaitaire ou d'un prix individualisé (y compris « pay per view » et « video on demand »)

Lors des prises de vue, les festivaliers sont en droit de signifier aux photographes et vidéastes du Festival leur refus d'être photographiés ou filmés. S'ils souhaitent signaler un refus de diffusion a posteriori du Festival, ils doivent en faire part par mail à l'adresse conciergerie@rockenseine.com en joignant à leur demande un justificatif d'identité et les images concernées.

- SORTIE

Toute sortie est définitive. Détenteurs d'un pass 2, 3, 4 jours : votre billet vous sera demandé à l'entrée du Festival le premier jour de votre venue. Un bracelet sera remis à l'entrée du Festival dès le premier soir de validité du forfait et permettra d'accéder au site les jours suivants.

2. EXCÈS

- ALCOOL

Conformément aux articles L. 3342-1, et R. 3353-2 du Code de la santé publique, nous vous rappelons qu'il est interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit de l'alcool à des mineurs de moins de 18 ans. La personne qui délivre la boisson peut exiger du client une preuve de sa majorité, notamment par la production d'une pièce d'identité. Il est interdit pour les débitants de boisson, de donner à boire à une personne manifestement ivre. La personne qui délivre la boisson se réserve le droit de ne pas servir un client.

Toute personne identifiée comme étant en état d'ébriété peut se voir refuser l'accès au Festival ou être expulsée du Site du Festival sans que cela n'ouvre droit à un quelconque remboursement. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, nous vous invitons à consommer de façon modérée.

- TABAGISME

Conformément à l'article R.3512-2 du Code la santé publique, nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans des lieux fermés et couverts qui accueillent du public. Cette interdiction s'applique dans tous les lieux fermés et couverts du Festival. Des collecteurs de mégots sont mis à disposition des usagers sur le Site du Festival.

- STUPÉFIANTS

Il est interdit d'introduire, de faire usage ou de faire commerce de stupéfiant sous quelque forme que ce soit sur le Site du Festival. Toute personne identifiée comme détenant des stupéfiants ou/et étant sous l'emprise de stupéfiant peut se voir refuser l'accès au Festival ou expulsée du Site du Festival sans que cela n'ouvre droit à un quelconque remboursement. Elle sera prise en charge par les forces de l'ordre.

- CONTENANTS ET CONSIGNE VAISSELLES :

L'Organisateur met à disposition des festivaliers des gobelets et de la vaisselle réutilisables et consignés afin de consommer dans tous les bars ou sur les espaces de restauration. Le système de consigne fonctionne comme une location et des points de déconsigne sont indiqués sur le plan du Festival afin de récupérer la somme payée à la première consommation. Un bracelet n'ayant pas de consommations affichées dans l'historique ne pourra pas être crédité d'une consigne.

3. SÉCURITÉ & INTERDICTIONS

Toute personne doit se conformer strictement aux instructions du personnel de sécurité du Festival. Le personnel de sécurité a pour mission d'assurer les interventions nécessaires en cas d'incident, d'accident, de violences, d'évacuation ainsi que l'application du Règlement. Le festivalier s'engage à se soumettre à toutes mesures de contrôle ou de vérification destinées

à assurer la sécurité des personnes et des biens dans les enceintes du Festival. Le festivalier peut être amené à subir une palpation de sécurité. L'accès pourra être refusé à toute personne ne se soumettant pas à ces mesures sans que cela n'ouvre droit à un quelconque remboursement.

- COMPORTEMENT PENDANT LES CONCERTS

Tout est organisé pour protéger les festivaliers des mouvements de foule (bousculades...), devant les scènes. Pour la sécurité de tous, le crowd-surfing (s'allonger sur les bras levés des festivaliers) est interdit. Il est aussi interdit, pendant le Festival, d'être agressif par des gestes ou par des paroles envers les autres festivaliers ou toute personne faisant partie du personnel. En cas de problème, de non-respect de la loi, la personne pourra être sommée de quitter le Festival. Elle sera prise en charge par les forces de l'ordre. Les Festivaliers doivent respecter les dispositions de la Charte de la bienveillance disponible sur le site internet du Festival : https://www.rockenseine.com/wp-content/uploads/2025/04/0404_charteBienveillance_A4_FR.pdf.

- RESPONSABILITÉ

Chaque festivalier assiste sous sa propre responsabilité au Festival. Il appartient aux festivaliers de prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver leur audition (ne pas stationner devant les enceintes, mettre des bouchons d'oreille...). Les festivaliers sont responsables de leurs effets personnels. L'organisation ne peut être tenue pour responsable de toute détérioration, de toute perte ou de tout vol touchant de tels effets. Le festivalier reste responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à toute personne (personnels du Festival, artistes, équipes techniques & artistiques, prestataires, autres festivaliers etc...) et/ou à tous biens matériels à l'occasion de sa présence et devra en répondre, civilement ou pénalement.

- INTERDICTIONS GÉNÉRALES

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'introduire des animaux, des bouteilles, des boîtes métalliques et objets tranchants et/ou contondants, et d'une manière générale tout autre objet pouvant servir de projectile, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique, substances explosives, inflammables ou volatiles, de même que les ballons, drapeaux, bannières ou banderoles de toute taille. Il est interdit d'introduire de l'alcool dans l'enceinte du Festival. Il est interdit d'introduire des produits ou objets illicites dans l'enceinte du Festival. Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites. Le service de sécurité est susceptible de les confisquer à l'entrée. Tout enregistrement quel qu'il soit (sonore, film, audiovisuel) est interdit avant, pendant et après le concert. Les appareils photographiques professionnels de type reflex, les caméras et les appareils enregistreurs ou autres, sont interdits dans l'enceinte du Festival. Tout contrevenant se verra confisquer ses appareils à l'entrée. Aucun moyen de transport n'est admis dans l'enceinte du Festival à l'exception des fauteuils roulants pour les personnes à mobilité réduite.

Le Festival ne propose pas d'espace de camping pour les festivaliers, il n'est donc pas possible de dormir sur le Site, même pour les détenteurs de forfaits multi-jours. Pour rappel, il est formellement interdit de dormir ou camper aux abords du Site du Festival.

- OBJETS INTERDITS

Il est strictement interdit d'introduire tout objet présentant un danger pour autrui ou pour soi-même. La liste des objets interdits sur le Site du Festival ainsi qu'à la consigne est à retrouver sur le site internet du Festival : <https://www.rockenseine.com/informations-pratiques/securite-et-objets-interdits/>.

Sont notamment interdit les valises et sacs de plus de 24 litres, armes, batterie de vélo, casque de moto, drogues, alcools, liquides, contenants en verre, drapeaux, perches à selfie, animaux (à l'exception des chiens guides pour les personnes non voyantes ou malvoyantes), feux d'artifices ou tout autre objets dangereux... Ces objets (à l'exception des produits illicites ou dangereux qui seront confisqués) seront automatiquement consignés par le personnel de sécurité puis mis en consigne en échange d'une contremarque.

La consigne n'est pas un vestiaire : seuls les objets considérés comme dangereux confisqués lors des contrôles y seront conservés. Aucun objet de type sac à dos encombrant ou valise etc. ne sera accepté. Le festivalier devra récupérer ses objets à la sortie. En cas de perte de ces objets ou détérioration, l'organisation du Festival ne pourra être tenue pour responsable.

- OBJETS AUTORISÉS

La liste des objets autorisés sur le Site du Festival est à retrouver sur le site internet du Festival : <https://www.rockenseine.com/informations-pratiques/securite-et-objets-interdits/>

- Petits sacs à dos de 24 litres maximum (24 X 45 cm), type Eastpack®
- Bouteilles d'eau de moins de 50 cl
- Gourdes vides (à l'exception des gourdes en verre) de leur contenu de moins de 50cl
- Petits parapluies compacts
- Petits tabourets/chaises pliantes (maximum 53 x 41 x 3 cm)
- Petite batterie de téléphone portable
- Petits appareils photos

En cas de doute, le festivalier peut également contacter conciergerie[at]rockenseine.com.

4 . RESPECT

- DES LIEUX

Rock en Seine est organisé sur le Domaine national de Saint-Cloud. Les lieux et espaces du Festival doivent être utilisés conformément à leur destination. Tous vols et dégradations feront l'objet de poursuites. Pour préserver la qualité des infrastructures du Festival, il est interdit d'apposer des inscriptions ou affiches sur tout endroit meuble ou immeuble et de jeter des débris au sol. Il est demandé aux festivaliers de respecter les lieux et de ne pas uriner ailleurs que dans les toilettes mises à leur disposition gratuitement. Toute utilisation du réseau électrique installé pour l'occasion est prohibée pour toute autre personne que le personnel dûment habilité.

- DU VOISINAGE

Quand ils se rendent sur le lieu du Festival ou en sortent, les festivaliers doivent s'assurer de ne pas déranger le voisinage par tout comportement indécent ou perturbateur du quotidien des habitants (uriner sur la voie publique, faire du bruit, causer des détériorations ou dégradations, etc.).

- DE L'ENVIRONNEMENT

Nous vous demandons de ne pas jeter vos mégots ou tout autre déchet sur le sol. Nous vous demandons de respecter tout le système d'éco responsabilité et de gestion des déchets, mis en place par le Festival et signalé sur le Site.

- NEUTRALITÉ

Il est interdit de se livrer à des actes prosélytes, religieux ou politiques, de procéder à des quêtes, souscription, collecte de signatures. Le commerce et la publicité sont également interdits dans l'enceinte du Festival sans l'autorisation de l'organisation du Festival.

Règlement intérieur non exhaustif et sous réserve des normes sanitaires et de sécurité en vigueur au moment du Festival.